



Procédure d'administration de médicaments

Rappel aux parents

Les Colonges 79, 2906 Chevenez
032 476 60 20, lespitchounes@hauteajoie.ch

Chevenez, le 25 avril 2025

X:\NPC\500 Prévoyance sociale\545 Prestations aux familles\545.00 Prestations aux familles\545.00.000
Les Pitchounes\Correspondance\2025\Administration médicale et Recommandations 25.04.2025.docx

Chers parents,

Cet hiver nous a amené son lot de maladies habituelles : rhume, toux, fièvre, gastro-entérite, bronchiolite, otite, grippe, ... Si nous savons bien que ces virus sont particulièrement actifs en cette saison, ils se propagent rapidement entre les enfants et les adultes.

Ce fut particulièrement difficile à gérer et intense cette année pour l'équipe éducative qui a parfois accueilli des enfants malades aux Pitchounes ou qui a refusé un placement car l'enfant présentait de la fièvre à son arrivée ou encore qui a donné des médicaments type Algifor ou Dafalgan sans symptômes/sans prescription médicale.

Nous sommes conscientes des difficultés de garde qui se posent lorsqu'un enfant est malade. Et dans la majorité des situations, nous essayons de répondre au mieux à votre besoin de garde. Mais il est important aussi d'avoir à l'esprit que la collectivité n'est pas la maison, que si un enfant a de la température, qu'il n'est pas bien, qu'il pleure facilement, qu'il est fatigué en raison de son état, il a besoin d'être cajolé, il a besoin de bras, il a besoin de calme, ce que malheureusement nous ne pouvons pas toujours offrir pour que l'enfant se sente bien, à l'aise et écouté.

Nous tenions donc à vous rappeler que, nous suivons le document officiel « Recommandations d'éviction pour les maladies transmissibles dans les institutions jurassiennes » et que ce dernier stipule que ***l'institution refusera l'admission ou renverra un enfant malade sous l'une des conditions suivantes :***

- A. La maladie empêche l'enfant de participer confortablement aux activités du lieu d'accueil.***
- B. La maladie demande des soins plus importants que le personnel ne peut fournir sans compromettre la santé et la sécurité des autres enfants.***
- C. L'enfant a une des infections mentionnées dans le document et notamment la fièvre de plus de 38.5 C°.***

Nous avons également revu notre procédure pour l'administration de médicaments que vous trouverez jointe au présent courrier. Nous tenons à vous rappeler que : **aucun médicament ne sera donné si vous n'avez pas rempli la fiche *administration médicale***. Les médicaments sont transmis à l'éducatrice présente même pour les écoliers (pas de médicaments dans la poche en auto-médication). Les médicaments type Algifor ou Dafalgan seront administrés uniquement en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, ...) ou s'il y a une prescription médicale. Si la fièvre apparaît au cours de la journée, l'éducatrice se doit de vous contacter pour vous en informer, savoir si elle doit donner un antipyrétique et vous demander, selon l'état général, de venir chercher votre enfant.

Les documents *Administration médicale* et *Recommandations* sont disponibles sur le site internet : <https://hauteajoie.ch/vie/creche-les-pitchounes/>

C'est dans un esprit de collaboration et de confiance mutuelle que ce courrier vous est transmis. Nous espérons avoir votre compréhension et que l'hiver prochain sera plus clément.

Elise Normand Spinetti, Directrice

L'équipe éducative